



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

9

Conseil des Droits de l'Homme 20^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (EPU) Examen de l'Italie

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de l'Italie, la félicite de la présentation de son rapport au deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel et le Gouvernement italien d'avoir mis en œuvre 74 des 78 recommandations acceptées lors du premier cycle de l'EPU.

Les progrès accomplis par l'Italie depuis 2010 en matière des droits de l'homme sont palpables. En effet, l'Italie a ratifié le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture. Elle a créé des structures, adopté des lois et arrêté des mesures qui ont contribué à la promotion et à la protection des droits des femmes, des enfants, des minorités et des migrants. Elle est parmi les rares pays européens qui ont renforcé la résolution 1325 des Nations Unies par l'adoption du second Plan d'Action National sur la femme, la paix et la sécurité pour la période 2014-2016. Nous saluons en outre l'adoption en 2013 du Plan d'Action National contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Néanmoins, la tâche se révèle ardue dans ce dernier domaine.

C'est pourquoi nous recommandons au Gouvernement italien :

- de s'engager intensément dans la lutte contre les discours racistes en politique afin de contenir leur impact négatif sur les comportements de la population vis-à-vis des ressortissants étrangers et dans le monde sportif ;
- de parachever le processus de l'établissement de la Commission Nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris.

Je vous remercie

Par Sébastien MUTOMB MUJING
Chargé d'Affaires a.i.